



Comité de Vendée de Tir à l'Arc

CAHIER DES CHARGES - 2024

Championnat Départemental Tir à l'Arc Extérieur (TAE) Jeunes et Adultes Distances Nationales et Distances Internationales et Olympiques

Tout organisateur désirant réaliser le championnat départemental TAE, jeunes et adultes, avec ou sans finales, devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par le Comité de Vendée, dans le respect de la réglementation de la FFTA. Pas de qualification demandée pour la participation au championnat.

Le Comité de Vendée s'engage à :

- Verser une subvention de 150,00 €
- Prendre en charge la location du Chronotir
- Fournir les récompenses
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques de l'arbitre responsable

De son côté, l'organisateur s'engage à :

- Rédiger le mandat et le soumettre à l'arbitre responsable ainsi qu'au Comité de Vendée
- Inscrire le championnat au calendrier Fédéral de la FFTA
- Adresser le mandat à tous les clubs de Vendée, au Comité Départemental ainsi qu'à l'enregistrer sur le site de la FFTA
- Fixer le prix des engagements qui ne devra pas dépasser la moyenne des tarifs de Vendée des compétitions TAE de l'année en cours
- Inviter la presse locale
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités des arbitres désignés (à l'exception de l'arbitre responsable), ainsi qu'à fournir à tous les arbitres un repas chaud
- Installer le Chronotir et en assurer le fonctionnement
- Etablir les feuilles de marque et contre marque, gérer le greffe
- Mettre à disposition des cibles pour l'échauffement
- Tracer, implanter et fixer des cibles et des blasons conformément à la réglementation de la FFTA en vigueur
- Avoir des drapeaux ou tout autre moyen manuel simple en cas de défaillance de l'équipement électrique
- Respecter le bon déroulement du championnat en se basant sur le mandat
- Dans le cas de deux tirs sur la même discipline sur la journée, le classement s'effectue sur le premier tir réalisé
- Adresser les résultats à la FFTA, au Comité Régional des Pays de la Loire et au Comité de Vendée pour mise en ligne
- Ouvrir, s'il le souhaite, aux archers hors département, priorité donnée aux archers de Vendée. Dans ce cas, l'organisateur est tenu de réaliser deux classements pour la remise des récompenses

Ce championnat ne peut en aucun cas être le support du championnat régional